

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Motion Anne Baehler Bech et consorts - Pour un Centre de compétence de la consommation énergétique vaudoise des bâtiments et des ménages

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 22 juin 2018, de 10h00 à 12h00, à la salle du Bulletin, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de Mesdames Céline Baux, Anne-Laure Botteron, Monique Ryf ainsi que de Messieurs Jean-Luc Bezençon, Pierre Dessemontet, confirmé dans son rôle de président-rapporteur Jean-Rémy Chevalley, Yvan Luccarini, Laurent Miéville, Pierre-André Romanens, Nicolas Suter et Christian Van Singer.

Ont également participé à la séance, Mme Jacqueline de Quattro, cheffe du DTE, Anne Baehler Bech ainsi que Messieurs Laurent Balsiger (directeur DGE-DIREN), Didier Lohri, Norbert Tissot (ingénieur DGE-DIREN).

Madame Sophie Métraux (SGC) a tenu les notes de séance.

2. POSITION DE LA MOTIONNAIRE

Assainir le parc immobilier dans le canton est nécessaire, notamment afin de lutter contre le réchauffement climatique et répondre aux enjeux de la stratégie énergétique 2050. Cependant, les difficultés sont nombreuses, à l'instar du manque d'informations et de la complexité pour y accéder. En effet, si de nombreuses études, recherches, statistiques sur l'assainissement énergétique existent, l'accès à ces documents, épars, n'est pas aisé.

La motion propose la création d'un centre de compétence qui réunirait sous un seul toit toutes les données, les informations sur la problématique de l'assainissement énergétique des bâtiments (état des bâtiments, efficacité des solutions proposées, études, encouragements, aides financières, techniques, etc.). Bien que le site internet de la DIREN contienne déjà des informations, un centre de compétence permettrait davantage de synergies.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat partage la préoccupation de centralisation des informations, de synergies accrues, mais n'est pas convaincu par un centre de compétence en bonne et due forme, notamment en regard des coûts (financiers, ETP) que cela engendrerait. De plus, il importe de souligner ce qui existe déjà.

En effet, le canton de Vaud suit déjà de près sa consommation énergétique et des projets sont en cours pour affiner cette connaissance du terrain, afin que le Canton soit relais, incitateur (entre autres à travers le

programme « CHF 100 millions pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique ») ou puisse contraindre en cas de nécessité. Le site internet de la DIREN qui contient de nombreux renseignements s'attache à être une interface, une plateforme d'informations. Par ailleurs, comme la motion contient un certain parallélisme avec le postulat 18_POS_044 qui porte sur une meilleure communication, lors du traitement de celui-ci, de plus amples informations sur la création d'une page internet spécifique renvoyant aux communes seront apportées. D'autres renseignements sont également disponibles sur des plateformes comme celle de Suisse-énergie au niveau de la Confédération (OFEN), ou celle d'Energie-Environnement soutenue par les cantons romands (CRDE).

Diverses mesures existant ou en cours de mise en œuvre répondent aux buts du centre de compétence décrits dans la motion, soit :

- « *Rassembler les statistiques cantonales et fédérales de la consommation énergétique des bâtiments et des ménages* » : La Conception cantonale de l'énergie (COECN) qui définit la vision et la stratégie du Conseil d'Etat en matière de stratégie énergétique pour les 5 ans à venir est en cours d'élaboration. Elle sera soumise au Conseil d'Etat durant l'automne 2018.
- « *Publier l'état énergétique des bâtiments et son évolution* » : La COECN sera suivie d'un plan de mesures et des indicateurs de suivi seront mis en place. Le suivi énergétique des bâtiments, dans le cadre du remplacement des chauffages électriques, sera un ballon d'essai en la matière qui pourrait être généralisé plus tard (précisions dans la réponse à l'initiative (14_INI_005) Jean-Yves Pidoux et consorts concernant les chauffages électriques : pour une discussion sans tension).
- « *Regrouper les bonnes pratiques en matière de consommation individuelle d'énergie* » : Outre les plateformes officielles susmentionnées, les distributeurs ont aussi les leurs. La DIREN travaille avec les professionnels du bâtiment pour les sensibiliser et qu'ils sachent où trouver les informations.
- « *Diffuser les recherches et études sur la consommation énergétique des bâtiments et des ménages (...)* » : Les plateformes susmentionnées fournissent déjà beaucoup d'informations.
- « *Recenser les techniques et moyens pour assainir un bâtiment et pour en analyser leur efficacité* ». Le site de la DIREN¹ décrit la procédure pour l'assainissement d'un bâtiment. Le premier pas étant l'établissement d'un Certificat énergétique cantonal des bâtiments (CECB) Plus, certificat subventionné, avec explication des différentes solutions au propriétaire.

Il y a donc une montée en puissance de mesures, mais elle doit se faire par étapes.

4. DISCUSSION GENERALE

Pour une partie de la commission, un centre de compétence ajouterait une couche aux dispositifs déjà en place et aux efforts de la DIREN qui s'avèrent suffisants et ne serait alors qu'une usine à gaz couteuse. Le regroupement des services au sein de la Maison de l'environnement générera déjà davantage de synergies. De plus, les travaux de rénovation énergétique nécessitent des mises à l'enquête pour lesquelles les propriétaires s'adressent à des professionnels qui connaissent très bien les procédures et savent où aller chercher les informations – en ce sens, il convient de faire confiance aux entreprises qui œuvrent fortement sur ces problématiques et accompagnent les propriétaires. A noter que par le biais des demandes d'autorisation de construire, le bilan énergétique est fourni. De plus, nonobstant les aspects écologiques, ce sont les aspects financiers qui motivent les propriétaires. Cette partie de la commission est d'avis que s'agissant de travaux généralement onéreux, le site de la DIREN sera largement visité pour s'informer et qu'il est donc suffisant afin de répondre à l'interrogation de la motionnaire.

A contrario, une autre partie de la commission souligne la nécessité de regrouper les informations existantes et de les rendre accessibles. La vulgarisation est indispensable pour que le plus grand nombre de gens puisse se saisir des informations utiles. En effet, si les professionnels savent où trouver l'information, il n'en va pas forcément de même pour les propriétaires. D'une part, ces derniers ne font pas systématiquement appel à des professionnels, et d'autre part, c'est en amont de l'intervention d'un professionnel que le besoin d'informations est important, pour impulser la démarche, inciter le propriétaire à entreprendre des travaux. Davantage de clarification et d'accessibilité motiveraient certainement les propriétaires.

¹ <https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions/#c2040274>

Un commissaire souhaite ajouter que documenter les informations relatives à la problématique de l'énergie grise éviterait également les installations peu adaptées.

Il est alors réitéré à la commission par la Conseillère d'Etat et les représentants des services que le site internet de la DIREN, notamment la page « Subventions Programme bâtiments »² donne de nombreuses informations aux propriétaires. La marche à suivre, les subventions et conditions y sont entre autres détaillées. En 2017, la partie du site internet relative aux subventions bâtiments a été consultée 72'356 fois.

Compte tenu de la teneur de la discussion, ce site est présenté à la commission par les services de l'Etat.

Outre ce site, La DIREN a également créé divers guides sur internet (planification énergétique territoriale³, cadastre des énergies, etc.). De plus, la DIREN a écrit à 60'000 propriétaires début 2018 pour les informer des subventions auxquelles ils ont droit et s'est également adressée aux milieux professionnels. A son avis, une structure ad hoc ne garantirait pas forcément une propagation plus large de l'information, le site internet demeurant le meilleur moyen.

Un commissaire met en avant que moins de la moitié des commissaires présents, bien qu'étant déjà intéressés par la problématique, avaient déjà consulté le site de la DIREN. Cela démontre qu'un effort de diffusion et d'accès à l'information est nécessaire, en amont, à destination du grand public. Il suggère une transformation en postulat, soulignant que le regroupement des informations importe plus que la forme de ce regroupement. Une transformation en postulat permettrait effectivement de réfléchir à une structure, par exemple informatique, basée sur l'existant à la DIREN, pour atteindre le maximum de gens.

Au vu de l'importance des enjeux, malgré les efforts conséquents de la DIREN, quelques investissements supplémentaires seront nécessaires, notamment à destination de la DIREN afin d'atteindre les objectifs en matière d'assainissement énergétique des bâtiments, souligne notamment la motionnaire ; cependant, il n'est pas question de créer une usine à gaz, mais d'avoir une structure, charge au Conseil d'Etat d'en dessiner les contours, pour permettre de financer, récolter, regrouper, diffuser toutes les informations utiles pour atteindre les objectifs fixés. Afin de laisser toute latitude au Conseil d'Etat pour définir la forme de la structure à prévoir, la motionnaire transforme sa motion en postulat.

La motion est transformée en postulat.

La transformation en postulat, permettant de mettre l'accent sur la transmission de l'information aux propriétaires en amont, et laissant toute latitude au Conseil d'Etat sur la forme de la structure rassemble la commission. La réponse sera également l'occasion de voir comment la communication sur la COCEN pourra être effectuée.

5. VOTE DE LA COMMISSION

A l'unanimité des membres présents, la commission recommande au Grand Conseil de renvoyer au Conseil d'Etat la motion transformée en postulat.

Yverdon-les-Bains, le 23 juillet 2018

*Le rapporteur :
(Signé) Pierre Dessemontet*

² <https://www.vd.ch/themes/environnement/energie/subventions/>.

³ <https://guide-energie-batiment.ch/>